

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** DURCISSEUR EPOXY R614 (Composant B pour résine R123)
- **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :**
Non déterminé
- **Emploi de la substance/de la préparation :**
Durcisseur Agents de réticulation époxy
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Producteur/Fournisseur :

SOLOPLAST-VOSSCHEMIE

Z. I. Le Fontanil

Tél. : 04 76 75 42 38

Rue du Pré Didier

Fax : 04 76 56 14 49

38522 SAINT-EGREVE Cedex E-Mail : info1@soloplast.fr

Numéro d'appel d'urgence :

INRS/ORFILA : Tél : 01 45 42 59 59

<http://www.centres-antipoison.net>

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS05 corrosion

Skin Corr. 1B H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.



GHS07

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 18.11.2013

V - 1

Révision: 18.11.2013

Nom du produit: DURCISSEUR EPOXY R614 (Composant B pour résine R123)

Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**



C; Corrosif

R34: Provoque des brûlures.



Xn; Nocif

R20/21/22: Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.



Xi; Sensibilisant

R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R52/53: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement :

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

· **Système de classification :**

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

· **Éléments d'étiquetage**

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger :**



GHS05 GHS07

· **Mention d'avertissement : Danger**

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :**

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

alcool benzylique

benzyl-diméthylamine

· **Mentions de danger :**

H302+H332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Conseils de prudence :**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

Nom du produit: DURCISSEUR EPOXY R614 (Composant B pour résine R123)

P303+P361+P353 **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):** enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P305+P351+P338 **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:** rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- **Autres dangers :** Risque de lésions oculaires graves.
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB :**
- **PBT :** Non applicable.
- **vPvB :** Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique :** Mélanges
- **Description :** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

• **Composants dangereux :**

CAS: 2855-13-2 EINECS: 220-666-8 Reg.nr.: 01-2119514687-32	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine C R34; Xn R21/22; Xi R43 R52/53 Skin Corr. 1B, H314; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4,	50-100%
CAS: 100-51-6 EINECS: 202-859-9 Reg.nr.: 01-2119492630-38	alcool benzylique Xn R20/22 Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332; Eye Irrit. 2, H319	25-50%
CAS: 103-83-3 EINECS: 203-149-1	benzyl diméthylamine C R34; Xn R20/21/22 R10-52/53 Flam. Liq. 3, H226; Skin Corr. 1B, H314; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Aquatic Chronic 3, H412	2,5-10%

- **Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

- **Description des premiers secours**
- **Remarques générales :**
Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.
Autoprotection du secouriste d'urgence.
Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.
Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **EN CAS D'INHALATION :**
Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 18.11.2013

V - 1

Révision: 18.11.2013

Nom du produit: DURCISSEUR EPOXY R614 (Composant B pour résine R123)

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU ou les cheveux :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Rincer la peau à l'eau/se doucher.

Laver abondamment à l'eau et au savon.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

• EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer. Envoyer immédiatement chercher un médecin.

• EN CAS D'INGESTION :

Rincer la bouche.

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Tourner sur le côté d'une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir.

• Indications destinées au médecin :

• Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Pas d'autres informations importantes disponibles.

• Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

• Moyens d'extinction

• Moyens d'extinction :

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec une mousse résistant à l'alcool.

• Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit

• Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Monoxyde de carbone (CO)

• Conseils aux pompiers

• Equipement spécial de sécurité :

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

• Autres indications :

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

• Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Veiller à une aération suffisante.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

• Précautions pour la protection de l'environnement :

Éviter le rejet dans l'environnement.

Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 18.11.2013

V - 1

Révision: 18.11.2013

Nom du produit: DURCISSEUR EPOXY R614 (Composant B pour résine R123)

- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :**
Eponger avec un produit absorbant, inerte, non combustible (par ex. sable, gel de silice, absorbant acide, agglomérant universel).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
- **Référence à d'autres sections :**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation :**
- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :**
Tenir les récipients hermétiquement fermés.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions :**
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Ne conserver que dans le fût d'origine.
Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.
- **Indications concernant le stockage commun :**
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Ne pas stocker avec des acides.
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Fermer à clé et ne permettre l'accès qu'à la personne compétente ou à ses délégués.
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.
- **Température de stockage recommandée :** +15 °C - +25 °C
- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
Sans autre indication, voir point 7.
- **Paramètres de contrôle :**
- **Composants présentant des valeurs-seuils à surveiller par poste de travail :**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

• DNEL :		
2855-13-2 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine		
Oral	Long-term exposure - systemic effects	0,526 mg/kg bw/day (general population)
Inhalatoire	Acute/short-term exposure - local effects	20,1 mg/m ³ (worker)
	Acute/short-term exposure - systemic effects	20,1 mg/m ³ (worker)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 18.11.2013

V - 1

Révision: 18.11.2013

Nom du produit: DURCISSEUR EPOXY R614 (Composant B pour résine R123)

100-51-6 alcool benzylique		
Cutané	Long-term exposure - systemic effects	9,5 mg/kg bw/day (worker)
Inhalatoire	Long-term exposure - systemic effects	90 mg/m ³ (worker)
· PNEC :		
2855-13-2 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine		
PNEC aqua	0,06 mg/l (freshwater)	
	0,006 mg/l (marine water)	
PNEC sediment	5,784 mg/kg (freshwater)	
100-51-6 alcool benzylique		
PNEC aqua	1 mg/l (freshwater)	
	0,1 mg/l (marine water)	

· **Remarques supplémentaires :**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **Contrôles de l'exposition**

· **Équipement de protection individuel :**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Veiller à un nettoyage à fond de la peau après le travail et avant les pauses.

Conserver à part les vêtements de protection.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à grande eau et au savon.

Protection préventive de la peau avec une crème de protection.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· **Protection respiratoire :**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Respecter les valeurs limites sur le lieu du travail et/ou autres limites.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filtre A/P2

· **Protection des mains :**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

· **Matériau des gants :**

Caoutchouc fluoré (Viton)

Épaisseur du matériau recommandée : $\geq 0,4$ mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 18.11.2013

V - 1

Révision: 18.11.2013

Nom du produit: DURCISSEUR EPOXY R614 (Composant B pour résine R123)

- **Temps de pénétration du matériau des gants :**
Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 480 minutes (perméabilité selon la norme EN 374 section 3: taux 6).
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux :**



Lunettes de protection hermétiques

- **Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs

9 Propriétés physiques et chimiques

- **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- **Indications générales**

- **Aspect :**

Forme :	Liquide
Couleur :	Transparent
Odeur :	Aminée

- **Changement d'état**

Point d'ébullition :	> 200 °C
----------------------	----------

- **Point d'éclair :**

> 100 °C

- **Auto-inflammation :**

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

- **Danger d'explosion :**

Le produit n'est pas explosif.

- **Limites d'explosion :**

Inférieure :	1,3 Vol%
Supérieure :	13,0 Vol%

- **Pression de vapeur à 20 °C :**

0,1 hPa

- **Densité à 20 °C :**

1 g/cm³

- **Densité de vapeur :**

non déterminé

- **Solubilité dans/miscibilité avec**

l'eau :	Pas ou peu miscible
---------	---------------------

- **Coefficient de partage (n-octanol/eau):** non déterminé

- **Viscosité :**

Dynamique à 25 °C :	~20 mPas (DIN53015)
---------------------	---------------------

Cinématique :	non déterminé
---------------	---------------

- **Autres informations :**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité :** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Stabilité chimique :** Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **Possibilité de réactions dangereuses :** Réactions aux acides, aux alcalis et aux agents d'oxydation.
- **Conditions à éviter :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Matières incompatibles :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 18.11.2013

V - 1

Révision: 18.11.2013

Nom du produit: DURCISSEUR EPOXY R614 (Composant B pour résine R123)

- **Produits de décomposition dangereux :**
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

11 Informations toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :**

• Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :		
2855-13-2 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine		
Oral	LD50	1030 mg/kg (rat)
Cutané	LD50	> 2000 mg/kg (rat) 1840 mg/kg (lapin)
100-51-6 alcool benzylique		
Oral	LD50	1040 mg/kg (souris) 1230 mg/kg (rat) 1040 mg/kg (lapin)
Cutané	LD 50	2000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50 /4h	8,9 mg/l (rat) (OECD 403, Vapour)
103-83-3 benzylidiméthylamine		
Oral	LD50	265 mg/kg (rat)
Cutané	LD50	1660 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50 /4h	2,06 mg/l (rat)

- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :** Effet corrosif sur la peau et les muqueuses.
- **des yeux :** Effet fortement corrosif.

- **Toxicité subaiguë à chronique :**

2855-13-2 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

Oral NOAEL 60 mg/kg (rat) (OECD 408, 90d, kidney)

- **Indications toxicologiques complémentaires :**

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Corrosif

Nocif

Irritant

L'absorption orale du produit a un fort effet corrosif sur la cavité buccale et le pharynx et présente un danger de perforation du tube digestif et de l'estomac.

- **Sensibilisation :** Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction) :**
- **Cancérogénicité :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Toxicité reproductive/Fertilité :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Toxicité pour la reproduction/Téatogénicité :**

2855-13-2 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

Oral NOAEL (teratogenicity) >250 mg/kg (rat) (OECD 414)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 18.11.2013

V - 1

Révision: 18.11.2013

Nom du produit: **DURCISSEUR EPOXY R614 (Composant B pour résine R123)**

12 Informations écologiques

• **Toxicité :**

• **Toxicité aquatique :**

2855-13-2 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

EC10	1120 mg/l (<i>pseudomonas putida</i>) (18h)
EC50/48h	23 mg/l (<i>daphnia magna</i>) (OECD TG 202)
EC50/72h	50 mg/l (<i>scenedesmus subspicatus</i>) (EG 88/302)
LC50/96h	110 mg/l (<i>danio rerio</i>) (EG 84/449)
	110 mg/l (<i>leuciscus idus</i>) (EG 84/449)

100-51-6 alcool benzylique

EC10	658 mg/l (<i>pseudomonas putida</i>) (16h)
EC50	400 mg/l (<i>daphnia magna</i>) (24h, mobility)
	> 658 mg/l (<i>pseudomonas putida</i>) (16 h)
EC50/0.5h	71,42 mg/l (<i>bacteria</i>) (<i>Photobacterium phosphoreum</i>)
	400 mg/l (<i>pseudomonas putida</i>)
EC50/3h	79 mg/l (<i>Scenedesmus quadricauda</i>)
EC50/48h	360 mg/l (<i>daphnia magna</i>)
LC50/96h	640 mg/l (<i>scenedesmus subspicatus</i>)
	10 mg/l (<i>Lepomis macrochirus</i>)
	645 mg/l (<i>leuciscus idus</i>)
	460 mg/l (<i>pimephales promelas</i>)

• **Persistance et dégradabilité :**

2855-13-2 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

Biodegradation 8 % (-) (440/2008/EG C.4-A, DOC-Die-Away-Test, 28d)

100-51-6 alcool benzylique

BSB (BOD)	1550 mg/g (-) (5d)
Biodegradation	92-96 % (-) (OECD 301 C)

• **Comportement dans les compartiments de l'environnement :**

• **Potentiel de bioaccumulation :**

2855-13-2 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

log Pow 0,99 (-)

100-51-6 alcool benzylique

BCF 0,31 (-)

• **Mobilité dans le sol :**

2855-13-2 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

Koc 928 (-)

• **Autres indications écologiques :**

• **Indications générales :**

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

• **Résultats des évaluations PBT et VPVB :**

• **PBT:** Non applicable.

• **vPvB:** Non applicable.

Date d'impression: 18.11.2013

V - 1

Révision: 18.11.2013

Nom du produit: **DURCISSEUR EPOXY R614 (Composant B pour résine R123)**

• **Autres effets néfastes** : Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

• **Méthodes de traitement des déchets**

• **Recommandations** :

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

• **Code déchet** :

Les codes de déchets indiqués sont considérés une recommandation. Toutefois, il est possible qu'un code de déchet différent doit être respecté à cause de particularités régionales ou spécifiques au secteur industriel.

• **Catalogue européen des déchets** :

07 07 99 déchets non spécifiés ailleurs

• **Emballages non nettoyés** :

• **Recommandations** : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

• **No ONU**

• **ADR, IMDG, IATA**

UN2289

• **Nom d'expédition des Nations unies**

• **ADR**

• **IMDG, IATA**

2289 ISOPHORONEDIAMINE, mélange
ISOPHORONEDIAMINE, mixture

• **Classe(s) de danger pour le transport**

• **ADR**



• **Classe**

8 Matières corrosives.

• **Étiquette**

8

• **IMDG, IATA**



• **Class**

8 Corrosive substances.

• **Label**

8

• **Groupe d'emballage**

• **ADR, IMDG, IATA**

III

• **Dangers pour l'environnement** :

Non applicable.

• **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Attention: Matières corrosives.

• **Indice Kemler** :

80

• **No EMS** :

F-A,S-B

• **Segregation groups**

Alkalis

Date d'impression: 18.11.2013

V - 1

Révision: 18.11.2013

Nom du produit: **DURCISSEUR EPOXY R614 (Composant B pour résine R123)**

• **Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** Non applicable.

• **Indications complémentaires de transport:**

• **ADR**

• **Quantités limitées (LQ)** 5L

15 Informations réglementaires

- **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Prescriptions nationales :**
- **Indications sur les restrictions de travail :**
Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.
Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.
- **Évaluation de la sécurité chimique :** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

• **Phrases importantes :**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

R10 Inflammable.

R20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.

R21/22 Nocif par contact avec la peau et par ingestion.

R34 Provoque des brûlures.

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

• **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organization

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 18.11.2013

V - 1

Révision: 18.11.2013

Nom du produit: DURCISSEUR EPOXY R614 (Composant B pour résine R123)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

F